



Gérante sans salaire quel droits aux aides ?

Par **tessa74**, le **29/03/2013** à **15:10**

Bonjour

J'explique, je suis gérante salariée d'une petite société qui roulait bien jusqu'en 2012, une baisse de motivation [smile17] a fait que évidemment je n'ai rien vu venir et j'ai donc planté mon Chiffre d'affaire

depuis octobre impossible de sortir le moindre salaire donc licenciement (ma mère ne m'en veut pas) et moi bien entendu j'essaie de remonter le bb avec du mal mais je vais y arriver, le souci est que avec 2 enfants 5 et 11 ans et seule forcément ya un moment où les économies s'épuisent donc panne sèche sur mon compte en banque

j'ai informé la CAF de ma nouvelle situation mais ils n'ont rien trouvé de mieux que de me baisser mes APL [smile16]

donc euhh.... j'avais déjà que 100 € pour 900 € de loyer mais là c'est le ponpon, et n'allez pas croire qu'en temps que gérante je touchais 5000 € par mois loin de là mais mes 1600 € me convenaient parfaitement bref si quelqu'un sait à quoi je peux prétendre avoir des droits ??????

à part me lancer dans la polygamie avec 4 maris et adopter 46 enfants je vois pas !

merci d'avance

Tessa

Par **moisse**, le **29/03/2013** à **16:13**

Votre présentation est insuffisante.

Vous devez indiquer :

* si vous possédiez des parts sociales dans la sarl, et le cas échéant votre position, ici

certainement minoritaire

* si vous possediez un contrat de travail

* si vous aviez une autre activité que la seule gestion financière/administrative de l'entreprise.

Ceci pour examiner votre éligibilité aux allocations de retour à l'emploi.

Autrement ne restera qu'à instruire un dossier de RSA.